



28 septembre 2020

(20-6543)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2004 SUR
LES MARQUES (MODIFICATION)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2004 sur les marques (modification)
Objet	Marques
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5740_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/19 , IP/N/1/GBR/T/13 ; IP/N/1/GBR/8 , IP/N/1/GBR/T/7

Brève description du texte juridique notifié

Le Règlement porte modification du Règlement de 2000 sur les marques. Les modifications comprennent l'introduction d'une nouvelle procédure d'opposition selon laquelle, dans certains cas, avant le dépôt des éléments de preuve, le bureau d'enregistrement avise les parties s'il apparaît qu'une marque donnée devrait ou non être enregistrée. Le Règlement modifie également la procédure concernant le délai de réflexion et introduit l'obligation de démontrer l'usage de certaines marques antérieures qu'une personne s'opposant à l'enregistrement d'une marque utilise comme fondement de l'opposition. D'autres modifications apportées sont consécutives aux changements apportés aux règles relatives à la procédure d'opposition et aux différents formulaires. Les modifications clarifient les circonstances dans lesquelles une demande peut être divisée. D'autres modifications apportent des changements aux procédures de révocation et d'invalidation et au dépôt des éléments de preuve.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
---	---------

Entrée en vigueur	5 mai 2004; http://www.legislation.gov.uk/uksi/2004/947/contents/made
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	19 août 2020
Autres renseignements	http://www.legislation.gov.uk/uksi/2004/947/contents/made – Modifie/remplace: Règlement de 2000 sur les marques (SI 2000/136)
Organisme ou autorité responsable	Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.